



RECU EN PREFECTURE

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210930-D00655810-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n° 9 incluse et à compter de la question n° 31), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 2), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 9)

Secrétaire :

M. Christophe LIME

Étaient absents :

Mme Marie ETEVENARD

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10 et jusqu'à la question n° 30 incluse), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 8 incluse)

OBJET : 32. Subvention à France Victimes 25 pour le financement de l'Intervenant Social en Commissariat et en Gendarmerie

**Subvention à France Victimes 25
pour le financement de l'Intervenant Social
en Commissariat et en Gendarmerie**

Rapporteur : M. Benoît CYPRIANI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 4	16/09/2021	Favorable unanime

Résumé :

Complémentaire au travail des forces de l'ordre, l'intervenant social (ISCG) a pour rôle d'évaluer les besoins sociaux révélés lors des interventions des services de police et de gendarmerie, concernant les violences au sein du couple et de la cellule intrafamiliale.

L'ISCG peut également évaluer et repérer des situations sociales dégradées, révélées à l'occasion des activités des forces de l'ordre.

Le financement du poste est assuré, pour une durée de trois ans, par l'Etat (Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation), le Conseil départemental du Doubs et la Ville de Besançon. La Ville de Besançon s'est quant à elle engagée à verser une participation à France Victimes 25 à hauteur de 2 000 € annuels, sur la durée du plan départemental, soit 3 années (convention triennale 2020-2022, signée le 15 octobre 2020).

La Ville de Besançon est signataire du Plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes 2020-2022. Trois axes majeurs constituent le plan d'actions, à savoir, la prévention, l'aide aux victimes et la sanction.

Parmi les mesures destinées à mieux aider les victimes, renforcer leur accueil au sein des commissariats de police et des gendarmeries est apparu comme une nécessité.

Complémentaire au travail des forces de l'ordre, l'intervenant social (ISCG) a pour rôle d'évaluer les besoins sociaux révélés lors des interventions des services de police et de gendarmerie, concernant les violences au sein du couple et de la cellule intrafamiliale.

L'ISCG peut également évaluer et repérer des situations sociales dégradées, révélées à l'occasion des activités des forces de l'ordre.

Un intervenant social, salarié de l'association France Victimes 25, a été recruté en septembre 2020.

Titulaire d'un temps complet (35 h par semaine), il est physiquement positionné au sein du commissariat de police de Besançon les mercredi et vendredi, favorisant ainsi l'échange d'informations et la réactivité des mesures sociales à engager.

Le financement du poste est assuré, pour une durée de trois ans, par l'Etat (Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation), le Conseil départemental du Doubs et la Ville de Besançon. La Ville de Besançon s'est quant à elle engagée à verser une participation à France Victimes 25 à hauteur de 2 000 € annuels, sur la durée du plan départemental, soit 3 années (convention triennale 2020-2022, signée le 15 octobre 2020).

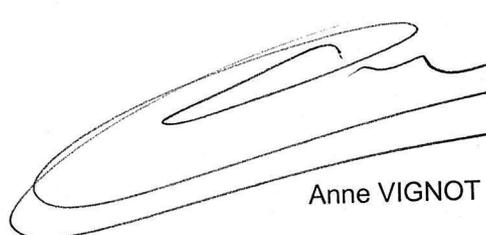
L'évaluation du dispositif sera assurée par le biais d'un Comité de pilotage conduit par France Victimes 25 et fera l'objet d'un bilan dans le cadre du suivi du plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes.

Il convient de souligner que la stratégie nationale de prévention de la délinquance intègre cette action dont la validation a été actée en Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR).

En cas d'accord, la dépense sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.522.6574.10500.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal autorise le versement à France Victimes 25 d'une subvention de 2 000 € pour le financement de l'intervenant social au sein de la Direction départementale de la sécurité publique du Doubs et du groupement de gendarmerie du Doubs, conformément aux modalités de la convention triennale 2020-2022 signée le 15 octobre 2020.

Pour extrait conforme,
La Maire,


Anne VIGNOT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.